

pas utilisés par des fonctionnaires de la Couronne ou d'autres ministères du gouvernement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que je ferai tout en mon pouvoir pour que les renseignements obtenus aux termes de ces lois soient utilisés conformément aux dispositions de ces lois, qui contiennent des stipulations très strictes sur le caractère confidentiel des renseignements. Je tiens à en assurer le député. Il y a environ deux ans, on s'est plaint que Statistique Canada ait divulgué des renseignements obtenus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. On a mis fin à cette pratique et depuis lors, un comité interministériel examine la situation pour assurer que l'article relatif au caractère confidentiel contenue dans toutes ces lois soit respecté.

* * *

LA SANTÉ

L'INSPECTION DES FABRIQUES ET ENTREPÔTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES—LA PROTECTION DE LA POPULATION

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Comme la raison d'être de la direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, est de protéger les Canadiens contre les risques pathologiques que peuvent présenter les produits alimentaires, du fait de la qualité nutritive et microbiologique, de la contamination par l'environnement, des additifs et des normes s'appliquant aux aliments eut-mêmes comme aussi aux exigences hygiéniques, le ministre nous dirait-il comment il peut oser assurer les Canadiens qu'ils sont protégés quand, d'après le comité consultatif d'évaluation de la sécurité des aliments plus de 7,000 des 10,500 fabriques et entrepôts de comestibles au Canada ne sont inspectés en moyenne qu'une fois tous les sept ans aux termes de la loi sur les aliments et les drogues?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je dois comparaître devant le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales ce soir où mes crédits seront étudiés. Il me fera alors plaisir d'en discuter plus longuement avec l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA FOURNITURE DE DEUX AVIONS À SKYWEST—LA PROMESSE DU MINISTRE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A-t-il l'intention de tenir l'engagement de son prédécesseur, l'actuel ministre sans portefeuille, qui voulait que deux avions soient fournis ou prêtés à Skywest pour mettre sur pied le service aérien pour la desserte de Dauphin, Brandon et d'autres localités, tel qu'on l'avait promis au gouvernement manitobain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement entend bien acheter les deux avions, mais il faut être sûr tout d'abord qu'il y a

Questions orales

moyen de les utiliser. Dans ce cas, nous attendons que les démarches nécessaires soient terminées. Il nous faudra sans aucun doute alors réviser notre position.

M. Ritchie: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il fait savoir s'il est d'accord pour laisser soumissionner les compagnies aériennes tant privées que publiques pour l'obtention des contrats de desserte?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous n'avons fait qu'effleurer la question depuis que je suis ministre des Transports.

* * *

● (1450)

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—LA POSSIBILITÉ DE MESURES DISCIPLINAIRES À LA SUITE DU RETOUR AU TRAVAIL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme le syndicat a voté la reprise du travail à une faible majorité et que la grève a duré six semaines, le gouvernement signera-t-il l'accord habituel de retour au travail qui donne 72 heures aux travailleurs pour reprendre leur poste et prévoit que toute mesure disciplinaire éventuelle sera appliquée par la voie des tribunaux et non pas imposée directement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire d'appliquer des mesures disciplinaires. Les postiers ont annoncé qu'ils sont prêts à reprendre le travail à cinq heures. En fait, un grand nombre d'entre eux l'ont déjà fait.

L'INCENDIE AU BUREAU DE TORONTO—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Je présume qu'on commencera immédiatement la livraison du courrier de Noël et des colis. Le ministre voudrait-il donner des détails sur l'incendie qui a, dit-on, eu lieu dans le bureau de poste de Toronto? Apparemment, certains dissidents aimeraient mieux brûler le courrier que le trier.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je suis chanceux qu'après une séance qui a duré toute la nuit, le vote de ratification n'ait pas été annoncé à 5 h 01. Je ne me préoccupe pas de l'incendie qui a eu lieu à Toronto. Je déplore que l'on ait au cours de la nuit lancé des explosifs sur l'un de nos bureaux de Québec et causé certains dommages. Je ne peux pas dire s'il faut ou non accuser le syndicat.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Certains députés peuvent trouver cela drôle, mais je crois que de telles choses ne devraient pas arriver au Canada.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE CHEZ DE HAVILLAND—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question est destinée au ministre du Travail. Son ministère